



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E116252

VALABLE JUSQU'AU 22/09/2025

ÉDITÉ LE

09/09/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/01/2005

Forme juridique : EIRL

Capital : DEPUIS LE 16/08/2024  
0

Raison sociale : LANOE LOIC

LA VILLE GLIN  
56140 BOHAL

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC BOHAL

Siret : 479 895 708 00010

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 55094933

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD 55094933

Situation fiscale et sociale : A jour au 16/08/2024

Téléphone : 06 88 74 21 73

Portable : 06 88 74 21 73

Fax :

Site Internet :

E-mail : loic-lanoe@orange.fr

Responsabilité légale :

LANOE LOIC CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                                                                | * Date d'attribution |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 3511 | Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE | 23/09/2021           |
| 7122 | Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE                                                                      | 23/09/2021           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur                       | 23/09/2021         |
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 23/09/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.